

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTATION DE L'ORGANIGRAMME 2025 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Nature : Emploi - Formation

L'an deux mille vingt-cinq, le **07 juillet**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le **01 juillet 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation rurale au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Philippe LANGANNÉ

Présents :

Y. SONNERAT, K. FALCONNAT, L. MONDONGO, F. DREME, C. BERNIGAUD, E. FRULLINO, P. LANGANNÉ, Y. BAUDIN, P. AGERON, S. CARTIER, J. CHAMOSSET, R. DALLEVET, N. DAVIET, D. DEVULDER, L. DUBOIS, A. GIMENEZ, F. MONTAGNON, I. PACHECO, C. PÉPIN, J-C. PERCEVAL, M. RABATEL, I. RAVIER, J-M STÉDILE

Absent :

C. BRUCHE, G. FLUTTAZ, S. FORNUTO, G. PONTAROLLO, V. LEBAILLY

Pouvoirs :

C. BRUCHE à J-M STÉDILE
G. FLUTTAZ à I. PACHECO
S. FORNUTO à L. DUBOIS
G. PONTAROLLO à P. LANGANNÉ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les délibérations successives adoptées emportant modification du tableau des emplois, la dernière en date du 9 septembre 2024 (n° 2023-059),

Vu les modalités de rémunération et de gestion des temps fixées par la commune,

Vu les fiches de poste associées aux emplois créés, validées par la hiérarchie ;

Vu l'avis du comité social territorial réuni le 17 avril 2025 ;

Entendu l'exposé de Mme l'Adjointe au personnel, selon lequel :

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Entendu l'exposé de Madame la Première Adjointe selon lequel :

- il a été décidé de proposer une refonte quasi complète de l'organigramme ainsi que du tableau des emplois qui lui est associé en lien avec les besoins de l'ensemble des directions de la commune (voir annexe 1 et 2).
- que l'objectif est multiple :
 - répondre aux besoins de la commune, notamment en termes de structuration RH (déclinaison organisationnelle en "directions/services/pôles/équipes"),
 - clarifier les liens hiérarchiques,
 - être davantage lisible pour les agents et pertinent au moment des recrutements (libellés d'emploi simplifiés, cadres d'emplois de recrutement étendus etc...),
 - suivre de manière précise les (multi-)affectations des agents, notamment au niveau de la direction enfance – jeunesse,
 - harmoniser les pratiques entre collectivités membres du service RH mutualisé,
 - sécuriser la gestion globale des ressources humaines.
- que les documents joints sont destinés à être mis à jour régulièrement afin de s'adapter aux besoins nouveaux.
- que l'organigramme sera notamment mis en ligne sur le site Internet de la commune et répondra, par là-même, au besoin d'information et de transparence de nos administrés.

Pour information :

- le nouveau tableau des emplois ci-joint fait apparaître 9 postes créés pour 9 postes supprimés.
- si l'ensemble des postes de la collectivité venaient à être pourvus, la commune comptabiliserait 72 agents permanents, dont 50 à temps complet et 22 à temps non complet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune Sillingy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la commune de Sillingy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Délibération 2025-044 exécutoire compte tenu :	
de sa transmission en Préfecture le :	17 juillet 2025
de sa mise en ligne le :	18 juillet 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	27	Majorité absolue	14
-------------------	--------	-------------------	----	------------------	----

Pour(s)	Contre(s)	Abstention(s)	Ne participe pas au vote
27			

DÉCIDE

Article 1 : approuve le nouvel organigramme de la commune joint en annexe 1,

Article 2 : approuve le nouveau tableau des emplois joint en annexe 2,

Article 3 : prévoit que ces deux documents entrent en vigueur au 1^{er} août 2025,

Article 4 : prévoit et inscrit au budget les crédits nécessaires.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme par Monsieur le maire

Le Maire
Yvan SONNERAT



Le Secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune Sillingy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la commune de Sillingy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Délibération 2025-044 exécutoire compte tenu :	
de sa transmission en Préfecture le :	17 juillet 2025
de sa mise en ligne le :	18 juillet 2025